

DIRECTION DU SERVICE JURIDIQUE  
ET DU GREFFE

---

## AVIS PUBLIC

---

### CONSULTATION ÉCRITE

**PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-U53-82  
MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 2009-U53 AFIN DE MODIFIER LE PLAN  
DE ZONAGE AINSI QUE CERTAINES GRILLES DES USAGES ET DES NORMES**

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée de ce qui suit :

1. Lors d'une séance extraordinaire tenue le 2 juin 2020, le conseil a adopté le premier projet de règlement suivant :

- Règlement numéro 2020-U53-82 modifiant le règlement de zonage numéro 2009-U53 afin de modifier le plan de zonage ainsi que certaines grilles des usages et des normes.

2. Ce projet de règlement vise à :

- Modifier ou ajouter des articles au règlement numéro 2009-U53;
- Modifier le plan de zonage faisant partie intégrante du règlement de zonage numéro 2009-U53 tel qu'amendé est modifié afin de permettre l'agrandissement de la zone commerciale de type artériel « Ca 947 » ainsi qu'à la création d'une nouvelle zone de conservation « Cons 834 »;
- Ajouter à la Grille des usages et des normes de la zone « Ct 200 », de la catégorie d'usage communautaire de type « communautaire d'envergure » et normes correspondantes;
- Modifier la hauteur maximale autorisée des bâtiments dans la zone « Hc 101 », de la hauteur maximale autorisée en étage à « 3 » ainsi que le nombre d'unités de logement par bâtiment à « 16 » pour les catégories d'usages « habitation multifamiliale » et « projet intégré d'habitations » et normes correspondantes.

3. Conformément à l'arrêté ministériel numéro 2020-033 du 7 mai 2020 de la ministre de la Santé et des Services sociaux, en lien avec la situation de pandémie de la COVID-19 et à la résolution numéro 2020-06-193 adoptée par le conseil municipal lors de la séance extraordinaire du 2 juin 2020, l'assemblée publique de consultation est remplacée par une consultation écrite d'une durée de 15 jours de la publication du présent avis public.

4. Les questions et commentaires concernant ce projet de règlement doivent être reçus par écrit, **au plus tard le 25 juin 2020, à 17 heures**, selon l'une ou l'autre des façons suivantes :

- Par la poste aux coordonnées suivantes :

Ville de Sainte-Agathe-des-Monts  
a/s Service juridique et du greffe  
50, rue Saint-Joseph  
Sainte-Agathe-des-Monts, Québec J8C 1M9

- Par courriel à l'adresse suivante [greffe@vsadm.ca](mailto:greffe@vsadm.ca)

5. Le premier projet de règlement, ainsi que les plans des zones concernées mentionnées au paragraphe 6 du présent avis sont disponibles pour consultation sur le site Internet de la Ville par le biais de la section « Accès rapides » et le bouton « Conseil municipal – documents pour la prochaine séance » (<https://ville.sainte-agathe-des-monts.qc.ca/conseil-municipal-documents-pour-consultation/>) ou à l'hôtel de ville, sur rendez-vous, du lundi au vendredi de 8 h 00 à 17 h 00.

6. Ce projet de règlement contient des dispositions susceptibles d'approbation référendaire par les personnes habiles à voter :

- Pour la zone concernée « CA 947 », les zones contiguës sont les suivantes : Ca 946, Vc 948, Ca 957, Va 959 et Cs 988 ;
- Pour la zone concernée « Va 959 », les zones contiguës sont les suivantes : P 801, Cons 825, Cons 826, Cons 827, Cons 832, Vc 940, Ca 947, Vc 948, Va 949, Vc 954, Vc 955, Vc 956, Ca 957, Vc 958, Vc 960, Vc 961, Va 962, Va 963, Ru 964, Vc 965, Vc 971, Ru 972, Rec 993, Va 994, Va 995, Va 996, Cs 998 ;
- Pour la zone « Cs 988 », les zones contiguës sont les suivantes : Ca 946, Ca 947 et Vc 948 ;
- Pour la zone « Vc 948 », les zones contiguës sont les suivantes : Vc 800, P 801, Cons 831, Ca 944, In 945, Ca 946, Ca 947, Va 959 et Cs 988 ;
- Pour la zone concernée « Cons 834 », les zones contiguës sont les suivants : Ca 946, Ca 947, Vc 948, Va 959 et Cs 988 ;
- Pour la zone concernée « Ct 200 », les zones contiguës sont les suivants : Hc 201, Hb 202, Ht 209, Ht 210, Ha 313, Ht 314, Hb 315, Ht 316 ;
- Pour la zone concernée « Hc 101 », les zones contiguës sont les suivants : Ha 100, Ha 103, Up 104, Ha 105, Hc 125, Vc 800, Ha 804, In 816, Ca 943 et Ca 944.

Fait et donné à Sainte-Agathe-des-Monts, le 10 juin 2020.

Me Stéphanie Allard, greffière